

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA

REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LOUVATANGE

SEANCE DU 05 avril 2024

Nombre :

- de conseillers en exercice : 7
- de membres présents : 7
- de votants : 7

Date de convocation :

29/03/2024

Date d'affichage :

10/04/2024

N° de délibération :

004-2023

L'an deux mil vingt quatre, le cinq avril à 20h00, le Conseil Municipal de Louvatange, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de mairie, sous la présidence de M. Gérôme FASSETNET, Maire.

Présents : Gérôme FASSETNET, Valérie BIDAL, Olivier GUILLEMIN, Martial MATZ, Valérie POCARD (arrivée à 20h10), Mickaël REBILLET, Nicolas VUILLEMENOT

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Valérie BIDAL

Objet : Vote du taux des taxes

Vu le pourcentage d'augmentation des bases,
Considérant les projets à financer pour l'année 2024,

Le Conseil Municipal, par 7 voix :

- décide le maintien des taux :
 - **Taxe foncière (bâti) : 28.90 %**
 - **Taxe foncière (non bâti) : 17.32 %**
 - **Taxe d'habitation : 11.57 %**

Pour extrait conforme

Le/La secrétaire
Valérie BIDAL



Le Maire,
Gérôme FASSETNET

